

04 mar 2009 -09:41

Comité de sanction RDC de l'ONU - ajout de 4 responsables des FDLR

La Belgique, de concert avec la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, a soumis à la Présidence du Comité du Conseil de Sécurité établi par la résolution 1533 (2004) concernant la République Démocratique du Congo, une liste de quatre responsables des FDLR afin qu'ils soient placés sur la liste des personnes et entités visées par les interdictions de voyager et le gel des avoirs prévues par la résolution 1857 (2008).

La Belgique, de concert avec la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, a soumis à la Présidence du Comité du Conseil de Sécurité établi par la résolution 1533 (2004) concernant la République Démocratique du Congo, une liste de quatre responsables des FDLR afin qu'ils soient placés sur la liste des personnes et entités visées par les interdictions de voyager et le gel des avoirs prévues par la résolution 1857 (2008).

Bruxelles, le 4 mars 2009 La Belgique, de concert avec la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, a soumis à la Présidence du Comité du Conseil de Sécurité établi par la résolution 1533 (2004) concernant la République Démocratique du Congo, une liste de quatre responsables des FDLR afin qu'ils soient placés sur la liste des personnes et entités visées par les interdictions de voyager et le gel des avoirs prévues par la résolution 1857 (2008). Ces quatre responsables politiques ou militaires des FDLR sont : Callixte Mbarushimana, Stanislas Nzeyimana, Pacifique Ntawunguka and Leopold Mujiyambere. Aucun membre du Comité n'ayant émis d'objection à cette désignation, ces quatre personnes ont été placées sur la liste du Comité de sanctions. Cette désignation témoigne de la détermination de la communauté internationale à lutter contre ceux qui s'opposent au désarmement des groupes rebelles en République démocratique du Congo. Il convient également de souligner que pour la première fois, trois de ces responsables sont sanctionnés en raison des recrutements d'enfants et des violences sexuelles auxquels se sont livrés les groupes qu'ils dirigent. La Belgique continuera à travailler avec les membres du Comité de sanctions concernant la République Démocratique du Congo pour identifier les individus qui font obstacle au processus de paix en République Démocratique du Congo et commettent des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conformément aux critères énoncés par la Résolution 1857 (2008).

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be